



Bonjour à toutes et à tous,

Avec l'arrivée des beaux jours, petit rappel amical pour que la vie en commun reste agréable pour chacun

**BRUITS :**

Merci de respecter les horaires autorisés pour les activités bruyantes (tondeuse, débroussailleuse, bricolage...) afin de préserver la tranquillité de tous, notamment en soirée et le week-end.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

**FEUX :**

Ils sont strictement interdits (sauf pour les agriculteurs). Pour vos déchets verts, vous devez les déposer dans l'une des deux déchetteries du territoire Les Brugues à Lavaur ou La Viguerie à Saint-Sulpice).

**DECHETS :**

**Pensons** à bien évacuer et trier nos déchets dans les espaces prévus à cet effet :

- Les emballages dans le container jaune
- Les fermentescibles : un composteur collectif est à votre disposition à côté de l'église
- Le verre : le récup verre est positionné à côté du cimetière

Merci de respecter ces consignes et de ne pas laisser vos containers ou autres déchets sur les trottoirs.

**ANIMAUX DE COMPAGNIE :**

Ils sont tous adorables et ceci d'autant plus si vous pensez à ramasser leurs excréments (plusieurs Toutounet sont à votre disposition)

**LINGETTES :**

Dans la poubelle grise et pas dans les toilettes (elles ne se dégradent que très lentement et en conséquence nuisent au bon fonctionnement de nos systèmes d'assainissement).

Merci à vous tous de participer ainsi au bien-être collectif.

La Maire

Brigitte Aubert